



Commune de Mérenvielle (31530)
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2024
BUDGET PRIMITIF 2024

Pour l'année 2024, les taux d'imposition communaux sont inchangés par rapport à 2023 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties → 44,93 % (Taux communal 20,50% + taux départemental 21,90%)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties → 94,93 %,
- Taxe d'Habitation (résidences secondaires) → 18,17 %.

Les taux d'imposition de la Communauté de communes du Grand Ouest Toulousain ont été votés sur les bases suivantes :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties → 2,5 % (nouvelle taxe mise en place en 2024),
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties → 5,40 %,
- Taxe d'Habitation (résidences secondaires) → 10,21 %,
- TEOMI (part fixe) → 10,80 %,
- C.F.E. → 34,55 %.

LE FONCTIONNEMENT GENERAL DES SERVICES

Recettes prévisionnelles de fonctionnement :	475 832,00 €
Résultats de fonctionnement reporté (exercices antérieurs) :	129 169,10 €
TOTAL Recettes prévisionnelles :	605 001,10 €
Dépenses prévisionnelles de fonctionnement :	590 001,10 €
Virement à la section d'investissement :	15 000,00 €
TOTAL Dépenses prévisionnelles :	605 001,10 €

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024

★ **En Dépenses :**

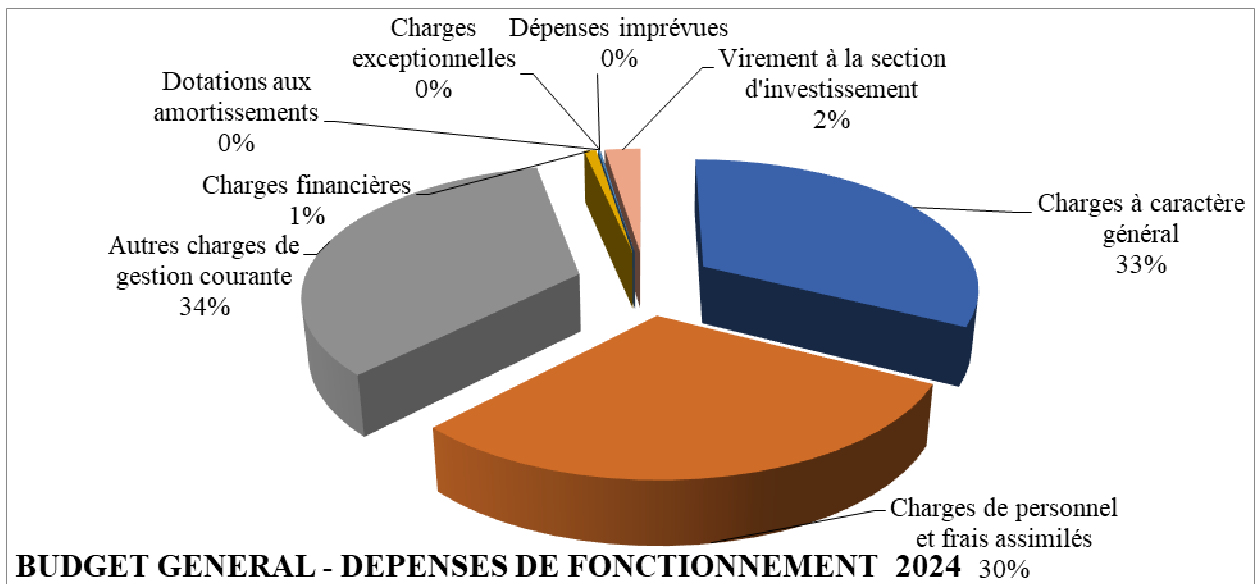
Les charges à caractère général sont en augmentation de **20 651 €**, soit +11,7 % principalement : entretien de terrains, de bâtiments, entretien de voirie, énergies.

Les charges de personnel sont en augmentation de **24 270 €**, soit +15,6 %, liées à la revalorisation des salaires de la fonction publique.

Les autres charges de gestion courante sont en augmentation de **8 453 €**, soit +4,25 %. Les autres dépenses comprennent la participations au SIVOM pour 178 000 € en incluant la part communale pour le fonctionnement de la crèche, les autres organismes de groupement.

Les autres dépenses sont les subventions aux associations (5 365 €), les indemnités d'élus (8 800 €), les intérêts des emprunts (5 000 €).

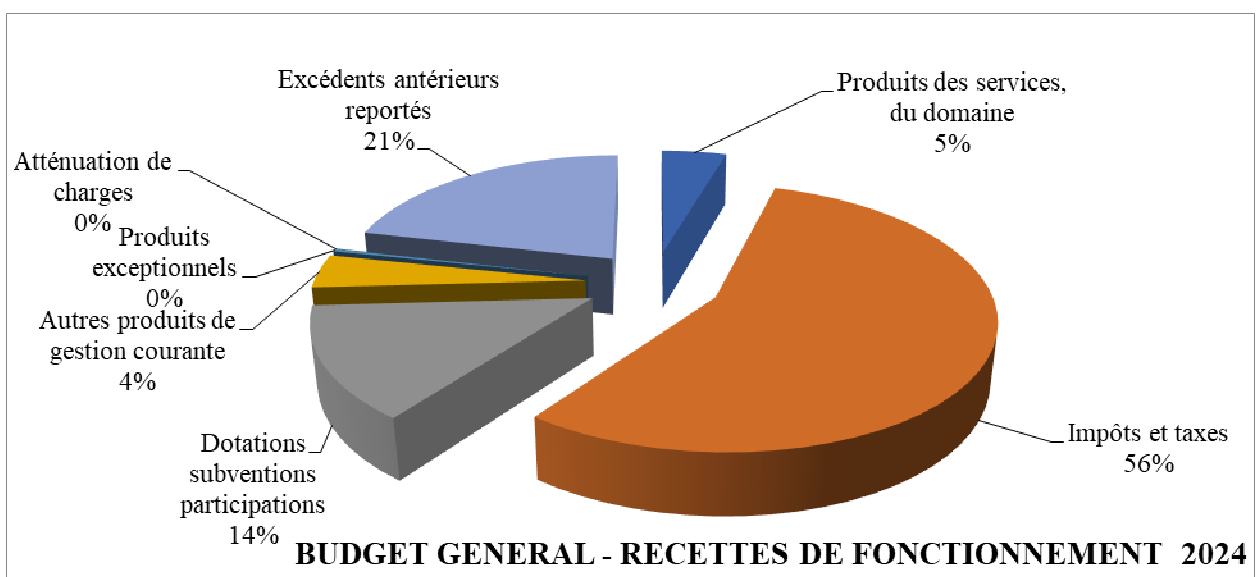
PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	Rappel BP 2023	2024	%
Charges à caractère général	176 603,00	197 254,10	33%
Charges de personnel et frais assimilés	155 060,00	179 330,00	30%
Autres charges de gestion courante	199 075,00	207 528,00	34%
Charges financières	6 000,00	5 000,00	1%
Dotations aux amortissements	887,00	889,00	0%
Charges exceptionnelles			0%
Dépenses imprévues			0%
Virement à la section d'investissement	21 087,00	15 000,00	2%
Total Dépenses :	558 712,00 €	605 001,10 €	100%



★ **En Recettes**

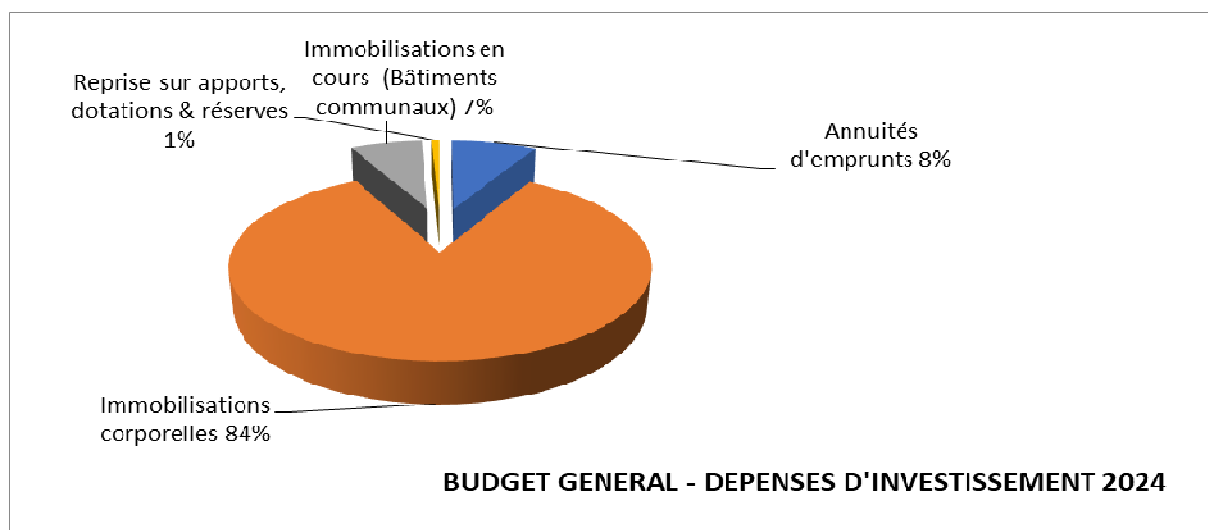
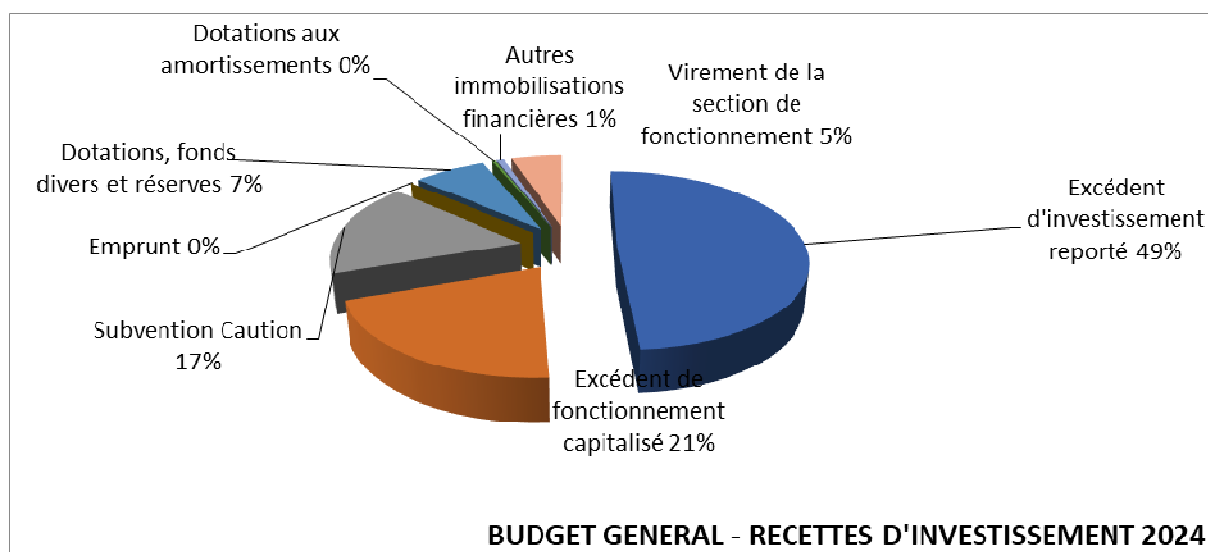
Les produits des services sont en diminution de 5 000 € par rapport au budget prévisionnel 2023.
 Les Impôts et taxes sont en augmentation de 14 459 €, soit une augmentation prévisionnelle globale de 4,52%.
 Les dotations diverses sont en faible augmentation de 860 €.
 L'attribution de compensation et les participations des communes sont en diminution de 1 647 €.
 Le résultat reporté est en augmentation de 35 867 € et représente 21% du total des recettes.

PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	Rappel BP 2023	2024	%
Produits des services, du domaine	32 434,00 €	27 434,00 €	5%
Impôts & taxes	322 492,00 €	336 951,00 €	56%
Dotations, subventions & participations	83 267,14 €	84 127,00 €	14%
Autres produits de gestion courante	26 916,85 €	25 270,00 €	4%
Produits exceptionnels	300,00 €	2 000,00 €	0%
Atténuation de charges	00,00 €	50,00 €	0%
Excédent antérieurs reportés	93 302,01 €	129 169,10 €	21%
Total Recettes :	558 712,00 €	605 001,10 €	100%



LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2024

LES DEPENSES		LES RECETTES	
Remboursement de la dette en capital	23 700,00 €	Excédent d'investissement reporté	143 553,96 €
Immobilisations corporelles	247 006,04 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	60 000,00 €
Immobilisations en cours (bâtiments communaux)	20 000,00 €	Subventions d'investissement	49 880,00 €
Reprise sur apports, dotations & réserves	2 150,00 €	Emprunts	00,00 €
		Dotations, fonds divers et réserves	21 338,77 €
		Amortissements	889,00 €
		Autres immobilisations financières	2194,31 €
		Virement de la section de fonctionnement	15 000,00 €
Total	292 856,04 €	Total	292 856,04 €



LE BUDGET ANNEXE 2024

Nous avons dû mettre en place en 2023 un budget annexe pour assurer la gestion de l'**unité de production photovoltaïque**, destinée principalement à l'autoconsommation pour les besoins des bâtiments de la Mairie. Ce budget est géré selon une instruction comptable spécifique, dite « M4 ».

Ce budget retrace uniquement les opérations liées à cette installation, en fonctionnement et en investissement, tel que décrit ci-après :

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Amortissement	629,00 €	Vente de produits (EDF-OA)	300,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	419,00 €	Vente de produits (autoconsommation)	748,00 €
Total	1 048,00 €	Total	1 048,00 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Virement budget général (M57)	2 194,31 €	Amortissements	629,00 €
		Résultat d'investissement reporté (déficit)	1 565,31 €
Total	2 194,31 €	Total	2 194,31 €

